

SOMMAIRE

1

ÉDITO
BRÈVES

2

FOCUS



3

3 QUESTIONS À



4

BONNE
PRATIQUE

5

PUV
AGENDA

1	2	3
7	8	9
13	14	15
19	20	21
29	30	31

6

JOURNÉE
PORTES OUVERTES

ÉDITO

Cher-e-s collègues et doctorant-e-s,

L'appui administratif à la recherche comme toute mission de service public nécessite une démarche qualité, c'est-à-dire un travail en vue d'une dynamique de progrès continu. L'enquête menée auprès de nos usagers doctorants et EC s'inscrit dans cette logique. La constitution d'un groupe de travail composé d'usagers prolongera cette démarche en permettant de valider ensemble les diagnostics posés ainsi que les plans d'action correctifs. Vous trouverez dans ce bulletin un aperçu des principaux résultats de cette enquête.

La mise en place d'un groupe de travail inter-service sur les procédures missions, coordonné par un qualicien incluant aussi des personnels enseignants, s'inscrit dans la même perspective.

L'amélioration des conditions d'accueil de la Maison de la recherche est là encore une démarche continue : avec la distribution de clés aux enseignants-chercheurs par la Direction logistique, l'habillage plus attractif de la MR ou son ouverture élargie à l'occasion de la Journée Portes ouvertes du 31 mars.

Merci à tous ceux qui servent au quotidien à améliorer la qualité des services proposés à notre communauté.

Baudoin TAUVEL

Directeur de la Direction des services de la Recherche

BRÈVES

BILAN 2021 DE LA CAMPAGNE ANR

33% de sélection avec 5 projets retenus. Bravo aux lauréats et à ceux qui les ont accompagnés

RECHERCHES MENÉES AU SEIN DE L'EUR ARTEC

Nous vous proposons un panorama de travaux de doctorants et post-doctorants d'ArTeC :

- ▼ <https://eur-artec.fr/projets/david-gaillard>
- ▼ <https://eur-artec.fr/projets/finitude-et-sublimation-lintelligence-artificielle-en-fin-de-vie>
- ▼ <https://eur-artec.fr/projets/hugo-scurto-espacelatentmaterialisant-lapprentissage-profond-generatif-au-prisme-du-paysage-ecologique>

Et d'une chercheuse pré-doctorale qui y mène son terrain d'étude :

- ▼ <https://eur-artec.fr/actualites/panorama-pris-dun-ballon-captif-notes-sur-mes-premiers-jours-de-recherche-a-leur-artec>

TROIS QUESTIONS À LAURENCE GAVARINI, PROFESSEUR ÉMÉRITE AU CIRCEFT, PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE PARIS 8



▼ QUEL PREMIER BILAN FAITES-VOUS APRÈS DEUX ANS DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE PARIS 8 ?

Le Comité d'éthique est créé à l'initiative de la Commission Recherche en novembre 2019. Quelques années plus tôt, une première tentative de CE avait été mise en échec car il fut envahi par les questions de plagiat. Depuis, notre université a séparé le traitement des questions d'intégrité scientifique - plagiat, fabrication, falsification des données- des questions relevant du domaine de l'éthique de la recherche et de la formation, le manquement à l'intégrité scientifique ne relevant pas de l'éthique mais du juridique. Ce choix a été salutaire. Lors du lancement du CE, nous ignorions que nous étions à la veille de la pandémie et des restrictions de libertés, de relations humaines, de mobilités qu'elle a entraînées. En raison des différentes vagues virales, nous ne nous sommes rencontrés physiquement que deux fois. Tout notre travail s'est déroulé en ligne. Nous avons acquis des outils collaboratifs sécurisés (« nextcloud ») permettant le partage de documents devant demeurer confidentiels.

Jusqu'à récemment, notre Comité était constitué de 11 membres, nommés pour un mandat de 4 ans. En raison d'un afflux de dossiers à traiter, et de la disponibilité que suppose la fréquence de nos réunions (environ 6 par an), sa composition a été élargie à 14 membres + 1 membre devant être désigné par le Comité d'éthique d'UPL. Autant que faire se peut, la pluralité disciplinaire de notre Université est représentée et la parité femmes/hommes est visée. Il a aussi été tenu compte de la diversité des Unités de Recherche. Ajoutons qu'un des membres du Comité est professeur de philosophie à l'université Paris-Nanterre. Paris 8 tient à cette ouverture vers l'extérieur.

Depuis sa création, notre démarche s'appuie sur le principe d'une éthique de la discussion : les questions éthiques ne se réduisent pas à la satisfaction de protocoles, ou à savoir si les projets « cochent toutes les cases ». Nous créons les conditions de possibilité d'un débat et de son bon déroulement. Le processus même de la discussion, la réflexivité, permettent de

fonder les avis que nous rendons et leur intelligibilité par la communauté universitaire, mais a aussi pour vertu de permettre à chacun et chacune une forme d'émancipation de ses préjugés personnels ou disciplinaires. C'est ce que nous visons, l'éthique collective de notre travail.

▼ QUEL EST SON FONCTIONNEMENT ET SON UTILITÉ POUR LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE ?

Le Comité donne un avis sur les projets de recherche présentés par les équipes de Paris 8, projets européens, mais aussi projets de dimension nationale, financés ou non, qui impliquent des enquêtes empiriques de terrain ou des expérimentations sur des personnes. Comme annoncé sur la page du Comité https://www.univ-paris8.fr/Le-comite-d-ethique6505?var_recherche=comit%C3%A9%20d%27%C3%A9thique, le Comité intervient sur saisine (un document type est fourni). Deux rapporteurs sont désignés parmi les membres. Afin d'éclairer la discussion et la délibération, les dossiers sont toutefois partagés avec l'ensemble du CE. Jusqu'ici 35 dossiers ont été traités dont quelques-uns ont été examinés à 2 ou 3 reprises. Ils émanent de collègues enseignants-chercheurs (16 MCF, PR, attachés de recherche), de 14 doctorants et doctorantes et de demandes plus atypiques (extérieures à Paris 8 ou provenant d'étudiants en master ou licence). Les disciplines concernées sont, par ordre décroissant, la psychologie (cognitive, neuroscientifique, sociale et clinique), les sciences du langage, l'informatique, la géopolitique, la sociologie et les sciences de l'éducation, les arts.

La délibération comme la rédaction des avis nous mettent fréquemment sur la ligne de crête qui sépare évaluation scientifique du projet (qui ne relève pas de nos compétences) et éthique de la recherche. Ainsi un projet dont la problématique n'est pas suffisamment élaborée peut présenter un risque du point de vue du respect des personnes sujets de l'étude. Par défaut de clarification, les chercheur.e.s peuvent plaquer des préjugés, projeter des questions personnelles et nuire aux personnes interrogées et aux résultats de la recherche. Souvent, nous avons aidé à l'améliora-

tion de la qualité scientifique des projets, même si ce n'est pas notre rôle.

La saisine peut aussi venir d'une instance de l'Université. Elle ne fait pas l'objet d'un avis mais d'échanges de réflexions. Jusqu'ici c'est la CR, la Direction de la Recherche (la responsable de la Valorisation), le Délégué à la protection des données qui nous ont consultés sur des questions comme la liberté académique ou liberté d'enseigner, la distinction entre CPP et Comités d'éthique, le partage de données avec des partenaires.

En bref, le CE présente une utilité pratique mais aussi une visée axiologique en ce que nous réfléchissons sur des points de repères pour la communauté universitaire. Deux exemples : nous travaillons, avec l'aide du Collège doctoral, sur la thèse (protection de la propriété intellectuelle des résultats de la thèse et de la recherche en amont, originalité de la production scientifique, etc) ; autre exemple, la question de l'anonymisation et de la confidentialité des données de la recherche (procédés et garanties), et de la conservation des sources (exigences RGPD, Open Science, etc).

▼ QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN COMITÉ DE PROTECTION DES PERSONNES (CPP) ET UN COMITÉ D'ÉTHIQUE ?

Réponse strictement juridique : « les CPP sont chargés d'émettre un avis préalable sur les conditions de validité de toute recherche impliquant la personne humaine, au regard des critères définis par l'article L 1123-7 du Code de la Santé Publique. Ceci concerne tout essai ou expérimentation organisé et pratiqué sur l'être humain, en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/comites-de-protection-des-personnes-cpp>). Les CPP sont sous autorité médicale. Toutefois, comme le souligne la Fédération des Comités d'éthique de la recherche, il y a un bon nombre de « zones grises » relatives à la notion de connaissances biologiques ou médicales pour un.e chercheur.e relevant du domaine de SHS, relatives aussi à la vulnérabilité des personnes impliquées dans la recherche, ou encore au caractère intrusif de l'étude.

BONNES PRATIQUES



La Direction de la recherche s'est engagée dans une démarche de publication régulière de « fiches de bonnes pratiques » pour informer la communauté sur les bons réflexes administratifs à adopter. Ces fiches de format Recto A 4 seront très synthétiques. Elles seront développées à la demande afin de clarifier des démarches pouvant être obscures. Merci d'avance pour vos propositions à adresser à baudo.in.tauvel@univ-paris8.fr

LA MOBILITÉ DES DOCTORANT.E.S À L'UNIVERSITÉ PARIS 8 PROGRAMME ERASMUS+

Dans le cadre d'une mobilité d'étude, les doctorant.e.s peuvent effectuer une mobilité Erasmus+ dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire situé dans les pays listés plus bas.

Pour savoir si des accords Erasmus+ ont été conclus dans le cadre de votre domaine d'étude, vous pouvez consulter la carte des offres de séjour sur le site des relations internationales de l'université Paris 8 et vérifier que des accords sont ouverts aux doctorant.e.s.

Il est également possible d'effectuer une mobilité de stage dans tous les pays participant au programme. La mise en place d'un accord avec l'organisme d'accueil n'est pas une obligation. Le stage peut être effectué au sein d'une entreprise, d'un institut de recherche, d'un laboratoire, d'une organisation ou de tout autre lieu de travail pertinent situé à l'étranger.

Tout.e étudiant.e inscrit.e dans le cadre d'un doctorat à l'Université Paris 8 sans condition de nationalité est éligible à une mobilité Erasmus+.

Pour un séjour d'études, votre candidature est à adresser **avant fin février** de l'année universitaire en cours.

Pour un stage, la demande en ligne doit être effectuée **au plus tard un mois avant le début du stage** sur le site de Paris 8, pages du service des relations et de la coopération internationales.

Le montant du financement est variable selon le pays d'accueil et en fonction de la nature du projet (stage ou séjour d'études).

▼ PAYS MEMBRES DU PROGRAMME :

Les pays membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, la Macédoine du Nord et la Serbie.

▼ POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Le programme Erasmus+ au Service des Relations et de la Coopération Internationales de l'université Paris 8 :

<https://www.univ-paris8.fr/-Le-programme-Erasmus-Europe-765->

Les mobilités des doctorant.e.s avec le programme Erasmus + : <https://www.univ-paris8.fr/-Erasmus->

Site Erasmus + : <https://info.erasmusplus.fr>

Contacts à l'université Paris 8 – Service des Relations et de la Coopération Internationales

Filomena Fazio

Chargée de la mobilité étudiante sortante en Europe
outgoing@univ-paris8.fr
+33 1 49 40 65 36 - Bureau A2-214

Waël Ben-Abdallah

Chargé de mobilité internationale Erasmus+ et des stages
wael.ben-abdallah@univ-paris8.fr
+33 1 49 40 71 29 - Bureau A2-216

NOUVEAUTÉS PUV – JANVIER 2022

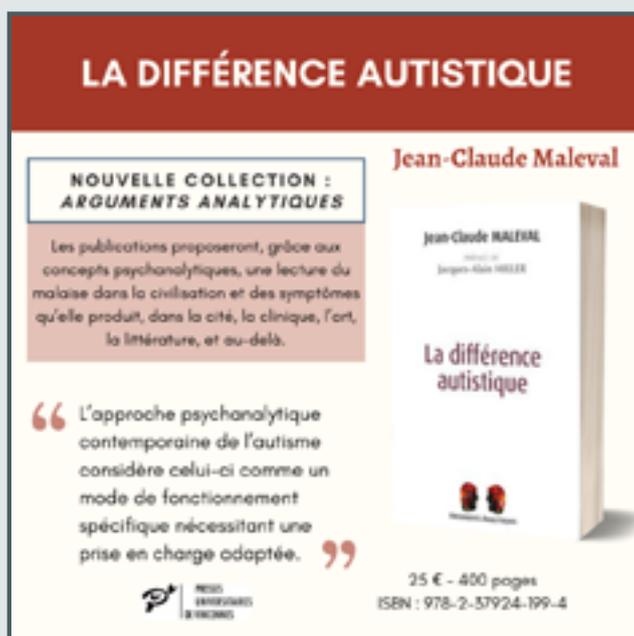
ARGUMENTS ANALYTIQUES : UNE NOUVELLE COLLECTION AUX PUV

Arguments Analytiques est une collection créée par le Département de psychanalyse de l'Université Paris 8. Elle accueille des ouvrages de psychanalyse et de champs connexes orientés par l'enseignement de Lacan.

OUVRAGES :

JEAN-CLAUDE MALEVAL, LA DIFFÉRENCE AUTISTIQUE

L'autisme ne se caractérise pas seulement par une autre intelligence, mais aussi par un fonctionnement subjectif et affectif original. L'approche psychanalytique contemporaine de l'autisme se détourne radicalement de la recherche d'élucidation d'un passé enfoui pour s'orienter sur l'accompagnement à la construction, au développement et à l'évidement d'un bord. Ce dernier est constitué par trois éléments, qui peuvent s'interpénétrer, auxquels le sujet autiste fait régulièrement et spontanément appel : l'objet autistique, le double et l'intérêt spécifique. Un savoir inconscient sur la manière de se protéger de l'angoisse et du désir de l'Autre détermine une propension régulière et spontanée à se construire un bord. C'est en passant par celui-ci qu'un lien social peut s'instaurer et s'affermir.



VINCENT MESSAGE (DIR.), RACONTER LE CHÔMAGE

Poursuivant le travail de Vincent Message sur le capitalisme contemporain, ce livre collectif explore l'expérience du chômage et la réalité des politiques publiques de l'emploi dans toutes leurs facettes. Il se démarque d'une approche sociologique en mêlant les récits de vie de chômeurs et la vision que chaque auteur et chaque autrice ont de la recherche d'emploi. Souvent poignante, parfois grinçante, cette enquête littéraire donne à découvrir une jeune génération d'auteurs talentueux, passionnés par l'écriture de l'oralité, la littérature du réel et les jeux de la non-fiction narrative.

REVUE :

Médiévales, n°81. Voix laïques (XIe- XIIIe siècles)

www.puv-editions.fr

DATES À RETENIR

À noter...	1	2	3
	7	8	9
	13	14	15
	19	20	21
	29	30	31

31 MARS - 10H00 À 16H00 :

Journées portes ouvertes de la Maison de la recherche

21 AVRIL - 14H30-16H30 :

Atelier de la BU - Outils de transcription des matériaux d'enquête avec Daniel Valero

Portes ouvertes de la Maison de la recherche

Jeudi 31 mars 2022
de 10h à 16h

Vous êtes les bienvenu·es
pour découvrir les
locaux, les services et les
activités de la Maison de la
recherche.

UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENNES-SAINT-DENIS

Ouvert à toutes
et à tous,
étudiant·es,
personnels
administratifs et
enseignant·es-
chercheur·ses



Au programme

Exposition pendant la matinée des services de tous les services hébergés à la Maison de la recherche. Venez rencontrer les collègues et prendre connaissance de leurs missions et activités. Chaque service sera représenté par des agents pour un temps d'échange autour d'un café/thé.

Une visite guidée de la Maison de la recherche et son extension est prévue à 12h30. Rendez-vous l'après-midi dans l'amphi de la Maison de la recherche pour une présentation des différentes activités des services exposants.

Programme

10h Hall de la Maison de la recherche

Ouverture des portes et accueil du public autour d'un café/thé
Mot de la Présidente
Échange avec les agents des services exposants :
DsR, SERCI, PUV, Ecole universitaire de recherche ArTeC, Université européenne ERUA

Avec la présence de Périféeries 2028

12h30 Visite guidée de la Maison de la recherche – Locaux laboratoires (bureaux, bulles de travail, salles des doctorants) et extension du bâtiment A (services administratifs) – par Walid Mtimet. Départ du hall de la MR.

14h Amphi 002 au RDC de la Maison de la recherche

Présentations des missions et activités de la Direction des services de la recherche

- Service de Valorisation de la recherche
- Service d'appui aux unités de recherche
- Coordination des écoles doctorales

14h45 Presse Universitaire de Vincennes

15h00 Service des relations et de la coopération internationales

15h30 L'Université européenne ERUA - European Reform Universities Alliance

15h50 EUR ArTeC

16h Clôture et pot final dans l'espace Agora au 2ème étage (passerelle entre la MR et le Bâtiment A)



www.univ-paris8.fr